

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Cette publication a été réalisée par
la Direction du soutien à la performance organisationnelle
du ministère du Conseil exécutif
en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est offerte en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée,
veuillez communiquer avec le ministère du Conseil exécutif au communic@mce.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/conseil-executif

Dépôt légal – Décembre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-93535-3 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2022

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2022.

Le présent rapport présente les résultats obtenus au regard des engagements du Ministère, ses principales réalisations et l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles au cours de la période visée.

De plus, ce document rend compte de l'application de politiques gouvernementales, ainsi que de lois et de règlements en vigueur.

Je souhaite souligner l'apport de tous les membres du personnel, dont l'engagement et la compétence sont des atouts importants pour notre société. Je leur exprime toute ma reconnaissance pour le travail accompli avec professionnalisme et dévouement, permettant ainsi de concrétiser quotidiennement la vision que nous nous sommes donnée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Legault

Québec, décembre 2022

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF



Monsieur François Legault

Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* qui présente les plus importantes réalisations du ministère du Conseil exécutif pour l'année financière ayant pris fin le 31 mars 2022.

Ce rapport rend compte, aux parlementaires et à la population du Québec, des résultats obtenus au regard des engagements du Ministère au terme de la troisième année de son Plan stratégique 2019-2023 et de ceux pris dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens, dans son Plan d'action de développement durable 2021-2022 et dans son Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022. De plus, il présente les ressources utilisées pour l'atteinte de ses objectifs ainsi que les autres exigences prévues par la loi.

Je tiens à remercier les employés et employées du Ministère pour les efforts déployés au cours de la dernière année. Je suis fier de pouvoir compter sur leur engagement dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Yves Ouellet

Québec, décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	12
2. LES RÉSULTATS	15
2.1 Plan stratégique	15
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	36
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	39
3.1 Utilisation des ressources humaines	39
3.2 Utilisation des ressources financières	41
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	43
4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES	44
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	44
4.2 Développement durable	45
4.3 Occupation et vitalité des territoires	47
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	51
4.5 Accès à l'égalité en emploi	52
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	57
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	58
4.8 Égalité entre les femmes et les hommes	60
5. LISTE DES TABLEAUX	62

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission, la vision et les valeurs du Ministère ;
- présente les résultats atteints au regard des objectifs du Plan stratégique 2019-2023, du Plan d'action de développement durable 2021-2022 et du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 ;
- présente les engagements formulés dans la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Ouellet', written in a cursive style.

Yves Ouellet

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Yves Ouellet

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère du Conseil exécutif nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,



Carl Dupont, CPA
Secrétariat du Conseil du trésor

Québec, décembre 2022

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

Vision

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

Valeurs

Le sens du service, le rendement et l'amélioration continue, l'excellence et la rigueur, l'esprit d'équipe, la valorisation et l'épanouissement professionnel.

Enjeux

- Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale
- Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Préoccupations à l'égard du développement durable



Le Ministère accorde une importance au développement durable et s'inspire des principes définis dans la *Loi sur le développement durable*.

Structure de gouvernance

Le Comité de gouvernance soutient et conseille le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans l'exercice de sa responsabilité à l'égard des orientations stratégiques, de la gestion et de la surveillance globale du Ministère.

Le Comité de vérification, quant à lui, assiste le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif en lui donnant des conseils indépendants et objectifs relativement à ses responsabilités en ce qui a trait à la gestion des risques, à la gouvernance, à la conformité des opérations et des processus de contrôle et de reddition de comptes du Ministère.

Structure administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du Ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État. À ce titre, il est le supérieur hiérarchique de tous les sous-ministres du gouvernement du Québec. Le secrétaire général a pour mandat d'assurer le secrétariat du Conseil des ministres. Il établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor. Il coordonne les travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres.

Le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale. Il est aussi responsable du Greffe du Conseil exécutif, lequel est chargé du traitement des projets de décret qui doivent être adoptés par le Conseil des ministres.

Dans l'exercice de ses fonctions, le secrétaire général est assisté de secrétariats ayant un rôle d'analyse, de conseil, de coordination ainsi que de soutien à la prise de décision gouvernementale :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale ;
- le Secrétariat du Conseil exécutif ;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques ;
- le Secrétariat à la législation ;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement ;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens ;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec ;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Le Ministère est aussi constitué de secrétariats de mission qui assument des mandats particuliers confiés par le gouvernement :

- le **Secrétariat à la jeunesse** conseille le gouvernement et assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités, en assurant la coordination interministérielle et le suivi de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse. De plus, il finance la plupart des interventions de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 : ensemble pour les générations présentes et futures ;

- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et soutient la ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada. Le Secrétariat assure également la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de maintenir des liens privilégiés avec la francophonie canadienne. Il soutient également les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada ;
- le **Secrétariat aux affaires autochtones** assiste le ministre responsable des Affaires autochtones et coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général ;
- le **Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité** assiste la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, notamment pour améliorer l'efficacité des institutions démocratiques québécoises, plus particulièrement du cadre électoral. Il soutient également la ministre dans l'élaboration des orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions. De plus, il soutient le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels dans la modification, la bonification et la promotion des lois et règlements en la matière. Le Secrétariat assiste aussi le ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire dans le cadre des mesures relatives à la laïcité de l'État et à la réforme parlementaire ;
- le **Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise** assiste le premier ministre, notamment en offrant une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Il veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur ces communautés ;
- le **Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité** assiste le premier ministre dans la mise en œuvre d'initiatives qui visent à étendre l'offre de services afin que tous les citoyens et citoyennes, les entreprises et les organismes aient accès à Internet haute vitesse, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées ;
- le **Bureau de coordination de la Lutte contre le racisme** assiste le ministre responsable de la Lutte contre le racisme dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui sont dévolus. Il coordonne le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et organismes interpellés par la mise en œuvre des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme.

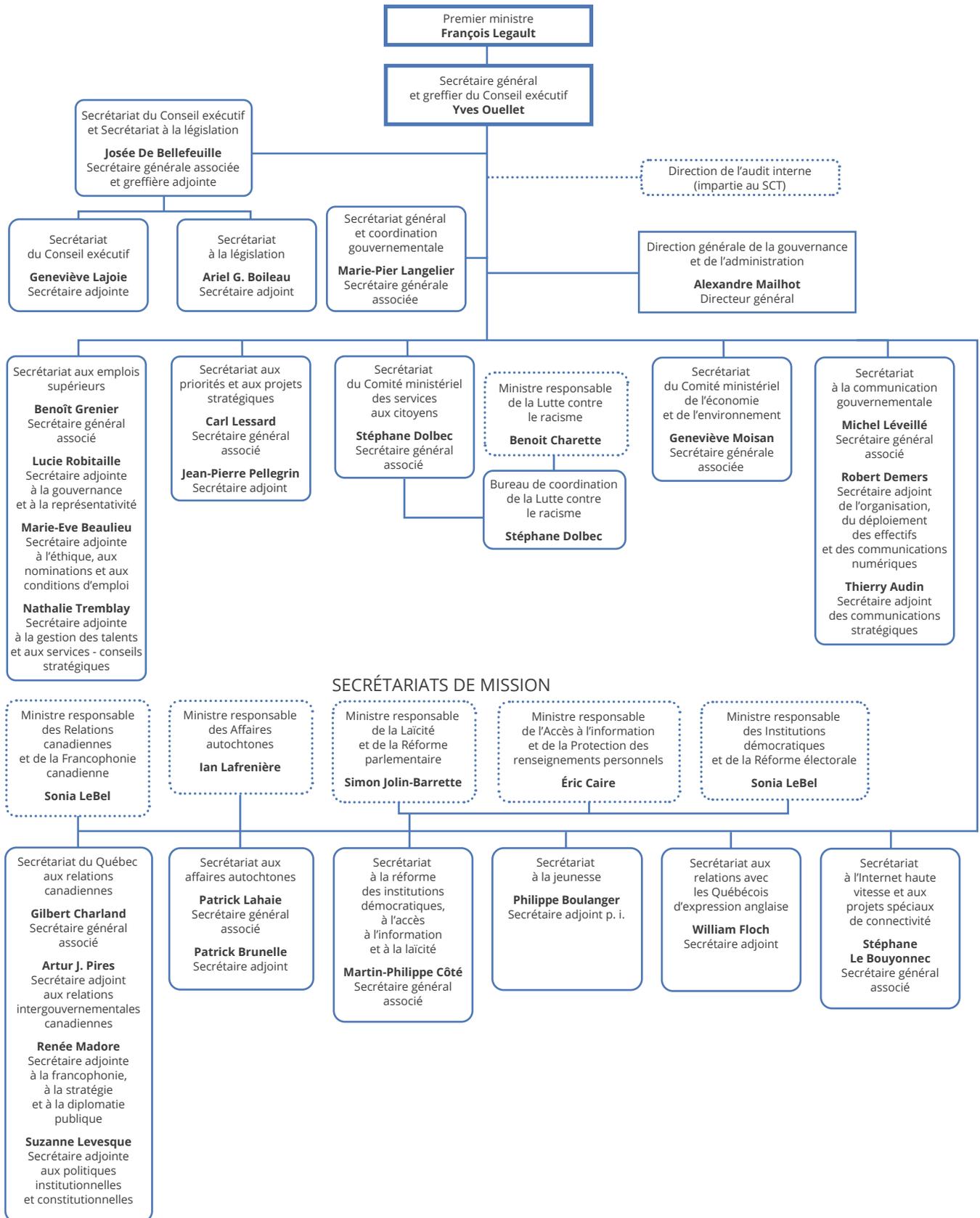
Tous ces secrétariats ainsi que le bureau de coordination agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration, qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion intégrée des documents ainsi que de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
1 238	Effectif du Ministère
684,5 M\$	Dépenses du Ministère
1 231	Dossiers analysés pour présentation au Comité ministériel des services aux citoyens et au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement
593	Ententes et conventions d'aide financière conclues
809	Initiatives soutenues en matière de francophonie canadienne, d'affaires autochtones, d'action jeunesse et de relations avec les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise
2 671	Activités de relations publiques

Ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2022



La structure administrative détaillée et à jour du Ministère peut être consultée sur le site Quebec.ca.

1.2 Faits saillants

Performance du Ministère

Dans le [Tableau de bord de la performance de l'administration publique](#), le Ministère a obtenu la note globale de 93 % pour l'année 2020-2021, soit 2 points de plus que le résultat enregistré l'année précédente, lui permettant ainsi de conserver son 2^e rang parmi les performances des ministères évaluées par le Secrétariat du Conseil du trésor. La mise à jour de sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens a contribué à cette augmentation. Ce rang est également attribuable aux efforts réalisés pour l'atteinte des cibles du Plan stratégique 2019-2023 à 92 %.

Les changements apportés pour répondre à la pandémie de la COVID-19 sont devenus une opportunité pour améliorer les façons de faire de manière permanente et, ainsi, de conserver les acquis de performance qui en ont découlé. L'organisation du travail est dorénavant soutenue par des plateformes de collaboration en ligne, lesquelles constituent des options additionnelles en sus de celles plus traditionnelles, en plus d'offrir une agilité accrue pour la réalisation des activités du Ministère. Aussi, à titre d'exemples, citons l'optimisation des communications numériques et des sites Web gouvernementaux, dont Québec.ca, qui a connu une hausse de 38 % du nombre d'utilisatrices et utilisateurs, soit 17 millions de plus comparativement à l'année financière précédente, ainsi que la simplification de processus des demandes de subvention.

Outre ces réalisations, le Ministère a répondu à de nouvelles attentes de la population et mis en œuvre les divers projets présentés ci-dessous.

Investissements pour l'accès à un service Internet pour l'ensemble des foyers sur le territoire québécois

Le 21 juillet 2021, le volet Éclair II a été annoncé, conjointement avec le gouvernement fédéral, dans l'objectif de mettre en œuvre de nouveaux projets qui permettront à plus de 18 200 foyers supplémentaires d'avoir accès à des services Internet haute vitesse d'ici septembre 2022, et ce, grâce à un investissement de 94 millions de dollars pour la réalisation de projets issus de coopératives, d'organismes à but non lucratif et d'entreprises locales. Cet investissement vient également bonifier des projets existants afin que tous les foyers du territoire visé soient couverts, en plus d'accélérer le déploiement des infrastructures.

Par la suite, le 23 novembre 2021, le volet Éclair III a été lancé afin d'étendre l'accès à Internet haute vitesse aux milliers de foyers qui n'étaient toujours pas couverts par un projet de déploiement. Doté d'un budget de 150 millions de dollars, ce troisième et dernier volet de l'Opération haute vitesse permettra, par exemple, la couverture des foyers très isolés ou qui n'étaient pas répertoriés initialement sur les cartes.

Soutien aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés

À l'été 2021, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement*. La Loi a pour objectif de soutenir les familles touchées dans leurs recherches de renseignements sur les circonstances ayant

entouré la disparition ou le décès de ces enfants, en tenant compte notamment des particularités linguistiques et culturelles de ces familles et de leurs besoins psychosociaux.

Pour réaliser ce mandat, la Direction de soutien aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés a été créée au sein du Ministère, sous la responsabilité du ministre responsable des Affaires autochtones. Elle a pour mission de collaborer avec le ministre responsable afin d'assister les familles autochtones dans leurs recherches auprès d'un établissement de santé et de services sociaux, d'un organisme ou d'une congrégation religieuse pour obtenir des renseignements sur les circonstances ayant entouré la disparition ou le décès d'enfants à la suite d'une admission en établissement.

Initiatives pour les jeunes Québécoises et Québécois

Dans le cadre de trois appels de projets, les organismes étaient invités à soumettre des projets selon des critères définis par les programmes d'aide financière. Le Ministère a soutenu 66 initiatives dans les trois secteurs d'activité suivants :

- la rénovation et l'acquisition d'infrastructures destinées aux jeunes ;
- les projets portés par des organismes agissant auprès des jeunes Autochtones pour leur permettre d'appuyer et d'encourager leur engagement, leur capacité d'agir et leur développement ;
- les projets au niveau municipal pour permettre la mise sur pied de conseils jeunesse, de consulter les jeunes ou encore de soutenir des actions découlant de plans d'action municipaux.

Deux appels de candidatures ont également été ouverts pour permettre à 55 jeunes de s'inscrire à des formations en gouvernance d'organisations à but non lucratif ou de sociétés.

Ces projets s'inscrivent dans la réalisation du Plan d'action jeunesse 2021-2024 et contribuent à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030.

Réalisations tangibles contre le racisme

Le Ministère a soutenu, en collaboration avec les ministères concernés, la réalisation de nombreuses avancées en 2021-2022. Parmi celles-ci, citons notamment le lancement d'un plan en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes doté d'un budget de 130 millions de dollars sur deux ans, l'investissement de 25 millions de dollars prévus dans le budget 2021-2022 pour la réforme policière et le financement de 930 000 \$ pour la formation continue des forces de l'ordre sur les questions de discrimination, de racisme et de profilage.

Initiatives en matière de laïcité de l'État

En décembre 2021, le Ministère a procédé à la mise en place de la Direction de la laïcité ainsi que du Programme d'appui à la laïcité. Ces initiatives constituent une continuité de la priorité gouvernementale en matière de laïcité et ont pour objectifs de favoriser l'acquisition des connaissances sur la laïcité de l'État et d'expliquer, tant auprès de la population que des institutions publiques, les principes énoncés dans la *Loi sur la laïcité de l'État*.

Le 16 juin 2021, le Ministère a également procédé à la remise du premier Prix de la laïcité Guy-Rocher. Le ministre responsable de la Laïcité décernera, tous les ans, ce prix qui a pour objectif de saluer la contribution actuelle ou passée d'une personne, d'un organisme ou d'un regroupement en faveur de la laïcité.

Projets pour réduire l'isolement social et accroître l'autonomie des personnes âgées d'expression anglaise

En 2021-2022, le Ministère a octroyé un soutien financier de 900 000 \$ à Community Health and Social Services Network pour assurer la coordination et le développement des nouveaux Wellness Centers et de ceux existants ; 87 % de ce montant a été transféré à 30 autres organisations locales et régionales.

Rappelons que les programmes des Wellness Centers rejoignent un nombre important de personnes âgées d'expression anglaise à travers le Québec et qu'ils leur permettent de réduire l'isolement social, d'accroître l'accès et l'information en matière de santé et de services sociaux, l'autonomie et le bien-être, tout en contribuant à la vitalité de leurs communautés.

Dans le cadre de ces programmes, plus de 28 000 participations aux activités organisées ont été enregistrées, pour un total de 2 095 séances impliquant près de 1 400 bénévoles, au cours de la dernière année financière.

Nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne

Le 20 mars 2022, le Ministère a dévoilé la nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne et son premier Plan d'action triennal 2022-2025. Ce dernier contient 75 mesures, portées par une vingtaine de ministères et organismes ainsi que par plusieurs partenaires de la société civile. Ce plan d'action est soutenu par un investissement additionnel de 8 millions de dollars sur 3 ans, pour un total de 24,5 millions de dollars.

L'élaboration de cette politique est le résultat d'une vaste démarche de participation publique incluant deux consultations publiques en ligne et la tenue du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes. Organisé en partenariat avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, cet événement de coconstruction a rassemblé près de 1 000 participantes et participants du Québec et de l'ensemble du Canada.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au Plan stratégique

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Les résultats de la mise en œuvre de la troisième année du Plan stratégique 2019-2023 atteignent 92 % des cibles établies pour l'année 2021-2022. Certaines cibles ont été largement dépassées, notamment en raison de la forte reprise des activités soutenues par des programmes à la suite de l'allègement des mesures sanitaires.

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
1.1 Contribuer à la prise de décision éclairée du Conseil des ministres	1.1.1 Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus	76 %	97 % Atteinte	19
1.2 Assurer une relève compétente pour les emplois supérieurs	1.2.1 Taux de personnes nommées à des postes de la haute fonction publique qui ont participé au Programme de relève (valeur de départ : 16 %)	Augmentation de 10 % par rapport à la valeur de départ	En cours d'actualisation	25

Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
2.1 Accroître l'accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres	2.1.1 Pourcentage de mémoires qui ne comportent pas de contenu accessible au public (valeur de départ 2018-2019 : 45 %)	Réduction de 15 % par rapport aux résultats de 2018-2019	25 % des mémoires, soit une réduction de 44 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	28
	2.1.2 Pourcentage de mémoires soumis, au cours de l'année, dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive	85 %	91 % des mémoires dont le contenu accessible a été diffusé Atteinte	29

Orientation 3 : Renforcer les relations avec les partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
3.1 Soutenir les ministères et organismes dans l'application de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	3.1.1 Taux de satisfaction des ministères et organismes accompagnés dans l'application de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	75 %	93,7 % Atteinte	29

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
3.2 Contribuer à l'accroissement des échanges commerciaux du Québec avec les autres provinces et les territoires	3.2.1 Taux d'accroissement du nombre d'entreprises québécoises appuyées dans leurs démarches commerciales par le réseau de représentation du Québec au Canada (valeur de départ 2018-2019 : 160 entreprises appuyées)	30 % par rapport aux résultats de 2018-2019	180 % par rapport aux résultats de 2018-2019 (448 entreprises appuyées) Atteinte	31
3.3 Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des jeunes	3.3.1 Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes	82 %	91 % Atteinte	32
3.4 Améliorer l'offre de service en matière de francophonie canadienne	3.4.1 Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets	80 %	85 % Atteinte	33
3.5 Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	3.5.1 Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	66 %	84 % Atteinte	33

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des jeunes et des communautés

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
4.1 Augmenter le nombre de jeunes qui tirent profit des mesures financées par le Ministère	4.1.1 Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées (valeur de départ 2018-2019 : 193 063 jeunes)	9 % par rapport aux résultats de 2018-2019	56,6 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	34
4.2 Appuyer les Autochtones dans la réalisation de leurs projets de développement économique	4.2.1 Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone ¹	200	411 Atteinte	35
4.3 Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise	4.3.1 Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise (valeur de départ 2018-2019 : 20 nouveaux services)	80 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	225 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019 Atteinte	35

1. Ce nombre inclut les emplois consolidés.

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

OBJECTIF 1.1 :

CONTRIBUER À LA PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres, aussi appelé Conseil exécutif, est le principal organe décisionnel du gouvernement du Québec. Au cours de ses séances hebdomadaires, il prend les décisions concernant la mise en application des lois ainsi que celles concernant l'administration et le bon fonctionnement de l'État. Le Ministère soutient le Conseil des ministres dans ses activités, en assurant le traitement des dossiers qui lui sont soumis, en réalisant des analyses qui servent d'outils d'aide à la décision et en veillant à la tenue des séances.

Indicateur 1.1.1 : Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70 %	73 %	76 %	79 %
Résultats	92 % Atteinte	96 % Atteinte	97 % Atteinte	-

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère a mesuré la satisfaction des membres du Conseil des ministres à l'égard des services reçus dans le cadre du processus décisionnel. Ces membres se sont déclarés satisfaits dans une proportion de 97 % à l'égard du soutien reçu du Ministère.

Par ailleurs, en 2021-2022, le Conseil des ministres a tenu 64 rencontres, à la suite desquelles ont été pris 1 750 décrets de même que 165 décisions. Au cours de cette période, 2 077 dossiers ont été présentés au Conseil des ministres, dont 70 relatifs à des projets de loi et 96 à des projets de règlement ainsi que 91 mémoires portant sur d'autres matières.

Autres résultats en matière de soutien à la prise de décision

Soutien aux comités ministériels permanents

Le Ministère soutient trois comités ministériels permanents. Il s'agit du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement, du Comité ministériel des services aux citoyens et du Comité de législation. À cet effet, le Ministère est chargé d'effectuer des analyses et de formuler des propositions de recommandations sur les projets de loi, de règlement, de politique, de décret, de stratégie, de plan d'action ou de programme soumis au Conseil des ministres. Ces analyses et ces propositions sont préparées à l'intention des membres des comités ministériels ainsi que du Conseil des ministres.

Comité ministériel de l'économie et de l'environnement

Créé le 31 octobre 2018, le Comité ministériel de l'économie et de l'environnement a pour mandat d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines des relations internationales, de la francophonie, de l'économie, de l'innovation, du développement économique régional, des finances, de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la lutte contre le racisme, de l'agriculture, des pêcheries, de l'alimentation, de l'énergie, des ressources naturelles, des forêts, de la faune, des parcs, du travail, de l'emploi, de la solidarité sociale, de l'immigration, de la francisation, de l'intégration, du tourisme, des affaires autochtones, de l'achat local, des petites et moyennes entreprises, de la cybersécurité, du numérique, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels ainsi qu'en ce qui concerne le développement économique, le commerce international, la recherche, la science, le revenu, la retraite, l'allègement réglementaire, la Métropole et la région de Montréal, le développement durable et les affaires nordiques.

En 2021-2022, le Comité s'est réuni à 40 reprises et a formulé 201 recommandations.

Comité ministériel des services aux citoyens

Créé le 31 octobre 2018, le Comité ministériel des services aux citoyens a pour mandat d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de l'enseignement supérieur, des transports, de la justice, de la langue française, de la laïcité de l'État, de la réforme parlementaire, de la sécurité publique, de l'éducation, de la santé, des services sociaux, de l'administration gouvernementale, des relations canadiennes, de la francophonie canadienne, des institutions démocratiques, de la réforme électorale, des aînés, des proches aidants, de la famille, des affaires municipales, de l'habitation, de la culture, des communications, du loisir, du sport, de la condition féminine, de l'informatisation du réseau de la santé, de la protection de la jeunesse et de l'enfance ainsi qu'en ce qui concerne les droits de la personne, l'enfance, la jeunesse, les relations avec les Québécois d'expression anglaise, l'occupation du territoire, le bâtiment, la capitale nationale et les affaires maritimes.

En 2021-2022, le Comité s'est réuni à 42 reprises et a formulé 264 recommandations.

Ensemble, le Comité ministériel de l'économie et de l'environnement et le Comité ministériel des services aux citoyens ont traité 1 231 dossiers.

Comité de législation

Le Ministère contribue à la réalisation du mandat du Comité de législation. Ce dernier assure, notamment, la cohérence législative et juridique de tout projet de loi ou d'amendements à un projet de loi que le gouvernement entend présenter à l'Assemblée nationale. Le Ministère a soutenu le Comité dans l'examen :

- de 40 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale ;
- d'amendements devant être apportés à 23 projets de loi déjà présentés et nécessitant une décision du Comité.

En 2021-2022, le Comité de législation a tenu 30 réunions et rendu 70 décisions.

Mise en œuvre des priorités gouvernementales

Le Ministère a coordonné la mise en œuvre des priorités d'action du gouvernement. Il en a assuré le suivi, notamment en ce qui concerne les orientations, la planification, la concertation interministérielle et les résultats.

De plus, il a contribué aux exercices de planification gouvernementale. En collaboration avec les ministères concernés, il a également participé à l'élaboration de politiques publiques et de documents de reddition de comptes.

Le Ministère a réalisé d'autres mandats stratégiques de diverses natures, y compris la gestion de la pandémie de la COVID-19.

Par ailleurs, il a offert son soutien au secrétaire général et greffier du Conseil exécutif et au cabinet du premier ministre, notamment par l'analyse, le conseil stratégique et la coordination des dossiers de l'État ainsi que par l'appui en contenus dans la gestion des enjeux de l'actualité, conjointement avec les ministères concernés.

Relations canadiennes

Le Ministère a le mandat de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et à l'intégrité de ses institutions ainsi qu'à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires du Canada.

En 2021-2022, le Ministère a été au cœur de la signature de 55 ententes intergouvernementales en plus d'être associé à la conclusion de 359 ententes entre un organisme public, municipal ou scolaire québécois, d'une part, et un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou un organisme public fédéral, d'autre part. Dans un souci d'allègement administratif, le Ministère a contribué à l'adoption de 17 décrets qui ont permis d'exclure certaines ententes de l'application de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

Le Ministère a notamment appuyé la participation du premier ministre à 12 rencontres du Conseil de la fédération et à 9 rencontres des premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux. Il a également été appelé à participer activement à 207 réunions intergouvernementales aux paliers tant ministériel que sous-ministériel.

Par ailleurs, le Ministère a fait adopter la *Loi concernant la dévolution de la couronne* en juin 2021, avec l'appui du ministère de la Justice, afin de contrer les possibles inconvénients qui auraient pu survenir lors de l'accession au trône du nouveau souverain. Il a procédé à l'analyse des projets de loi fédéraux à incidences intergouvernementales ainsi que des décisions de la Cour suprême du Canada relatives au partage des compétences.

Coordination de la communication gouvernementale

En matière de coordination de la communication gouvernementale, le Ministère a principalement contribué à la réalisation d'activités portant sur la pandémie de la COVID-19, plus précisément sur les mesures sanitaires et la vaccination.

Conformément à son mandat de coordination des communications gouvernementales, le Ministère a assuré entre autres :

- le traitement de 248 demandes d'avis de pertinence, de 17 addendas, de 6 avis de transfert et de 207 projets de communication ;
- la coordination de 2 671 activités publiques gouvernementales ;
- la supervision et la coordination des travaux d'équipes projet en communication sur :
 - l'exploitation sexuelle des personnes mineures,
 - l'intimidation ;
- la direction ou la participation à trois comités portant sur :
 - la revitalisation de l'est de Montréal,
 - la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires,
 - le comité sur la visibilité gouvernementale ;
- la supervision de la participation gouvernementale et de la visibilité accordée au gouvernement du Québec lors de 41 activités publiques ;
- l'application d'une image gouvernementale unifiée ;
- l'élaboration d'un guide de normes sanitaires pour les kiosques du gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ;
- l'application des recommandations des autorités de santé publique lors de l'organisation de conférences de presse ou d'autres activités médiatiques dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

En ce qui concerne l'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales, plusieurs travaux ont été accomplis, notamment :

- la mise en ligne de plus de 3 000 nouvelles pages dans Québec.ca, à la suite de la migration de contenus provenant des sites des ministères et organismes ;
- la gestion et l'amélioration continue de la section [La maladie à coronavirus \(COVID-19\) au Québec](#), destination officielle pour accéder à l'information et aux services sur le sujet dans Québec.ca ;
- la mise en place d'une navigation alternative par profil pour faciliter l'accès et la consultation des contenus destinés aux personnes handicapées ;
- l'ajout de balises dans le système de design gouvernemental afin d'assurer la cohérence de l'image numérique gouvernementale dans tous les sites et les services numériques du gouvernement ;
- la centralisation des contenus sur les carrières et les opportunités d'emploi dans Québec.ca, permettant d'offrir une vue complète, uniforme et simplifiée de l'offre gouvernementale ;
- la production de contenus exclusifs pour les comptes de médias sociaux officiels du gouvernement du Québec (196 messages publiés et 13 900 commentaires de citoyennes et citoyens reçus et traités via Facebook ainsi que 103 messages publiés et 21 888 commentaires de citoyennes et citoyens reçus et traités via Twitter).

Les travaux réalisés dans Québec.ca ont permis de générer :

- une hausse de 38 % du nombre d'utilisatrices et utilisateurs de Québec.ca (61 millions en comparaison à 44 millions pour la même période de l'année financière précédente), en grande partie attribuable aux travaux de migration de nouveaux contenus et à la consultation soutenue de ceux portant sur la COVID-19 ;
- une augmentation de 46 % du nombre de pages vues (290 millions comparativement à 199 millions l'année dernière).

Afin que les travaux concernant les sites Web gouvernementaux soient faits selon les orientations du Ministère, un moratoire a été maintenu sur tout projet de développement ou de refonte de sites. En 2021-2022, le Ministère a analysé et traité 15 demandes de dérogation et 24 demandes d'ouverture de comptes de médias sociaux provenant des ministères et organismes.

Ordre national du Québec

Chaque année, à la suite d'un appel public de candidatures, près de 30 personnalités québécoises émérites sont sélectionnées par le Conseil de l'Ordre national du Québec, puis officiellement nommées par décret aux grades de grand officier ou grande officière, d'officière ou officier et de chevalière ou chevalier.

Les citoyennes et citoyens du Québec ont ensuite l'occasion de connaître les nouveaux membres de l'Ordre et de voir le résultat final de l'appel de candidatures qui a précédé, au moyen d'un communiqué de presse émis par le cabinet du premier ministre et lors de la cérémonie de remise des insignes. Bien que se déroulant en privé, celle-ci est télédiffusée sur le canal de l'Assemblée nationale.

Pour l'année 2021-2022, le Ministère a mené des activités de nomination aux trois grades de l'Ordre national du Québec de citoyennes et citoyens québécois méritants.

En juin 2021, le gouvernement du Québec a tenu la cérémonie annuelle de remise des insignes de l'Ordre national du Québec qui devait avoir lieu en juin 2020. Ce report découlait du contexte sanitaire, lequel a également eu un impact sur l'événement, qui s'est déroulé en mode virtuel, c'est-à-dire sans participation physique des récipiendaires.

En ce qui concerne l'appel public de candidatures pour les nominations de 2022, celui-ci a eu lieu comme prévu, de la mi-septembre à la fin octobre 2021.

Internet haute vitesse

Au cours de l'année 2021-2022, le Ministère a poursuivi son mandat d'accélérer le déploiement de services Internet haute vitesse (IHV) sur l'ensemble du territoire du Québec. À cette fin, il a veillé à concevoir, à proposer et à mettre en œuvre des initiatives qui visent à étendre l'offre de services IHV pour tous les foyers, dont pourront également bénéficier des entreprises et des organismes dans toutes les régions du Québec.

Dans le cadre de ce mandat, nommé Opération haute vitesse, le Ministère a conclu plusieurs ententes d'envergure avec les fournisseurs de services Internet pour rendre accessible, d'ici le 30 septembre 2022, une

couverture IHV aux foyers qui n'avaient pas ce service en mars 2021. À cette fin, le Ministère dispose maintenant de deux principaux leviers :

- Le programme Québec haut débit (QHD), adopté en 2019, vise à desservir les citoyennes et citoyens ainsi que les entreprises du Québec avec un service IHV conforme aux normes les plus récentes. Le programme QHD appuie aussi le développement de réseaux sans fil fixes et sans fil mobiles (cellulaires) dans les collectivités non desservies ainsi que le long des grands axes routiers. En 2021-2022, le Ministère a poursuivi l'octroi d'aides financières en lien avec les différents volets de ce programme. Ainsi, 14 conventions ont pu être signées au cours de cette période.
- La mesure Brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse, annoncée au budget 2021-2022, a notamment permis au Ministère de mettre en place les projets Éclair, des projets de connectivité reposant sur une nouvelle approche de conventions de performance. En 2021-2022, le Ministère a accordé plusieurs aides financières en lien avec ces initiatives. Ainsi, 16 conventions ont pu être signées au cours de cet exercice. De plus, dans le cadre de cette mesure, le Ministère a procédé à un appel d'offres public au terme duquel une firme a été retenue pour assurer un soutien au Ministère dans le cadre de l'Opération haute vitesse.

Parallèlement à l'octroi des différentes aides financières, le gouvernement du Québec a conclu, en 2021-2022, deux ententes de l'ordre de 466,7 millions de dollars avec le gouvernement fédéral visant un partage des coûts pour les aides financières accordées dans le cadre du volet Régions branchées du programme QHD ainsi que pour les volets Éclair I et Éclair II.

Lutte contre le racisme

Créé en février 2021, le Bureau de coordination de la Lutte contre le racisme a la responsabilité ministérielle de donner suite au rapport du Groupe d'action contre le racisme, rendu public le 14 décembre 2020.

Le Ministère assure le suivi des recommandations du Groupe d'action contre le racisme en collaboration avec les ministères concernés. Les résultats atteints ont été publiés en décembre 2021. Voici quelques exemples de réalisations :

- Mise en place d'une équipe de concertation communautaire ainsi que de rapprochement à la Ville de Montréal et bonification de l'aide financière accordée à une équipe de soutien aux urgences psychologiques du Service de police de la Ville de Montréal ;
- Démarches permettant à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse d'assurer un traitement plus rapide des plaintes, particulièrement en matière de logement. Ces démarches lui permettront aussi d'intervenir davantage en région pour répondre à des réalités plus locales et de proximité ;
- Activités de sensibilisation et de formation destinées aux premières dirigeantes et premiers dirigeants, aux présidentes et présidents ainsi qu'aux membres de conseils d'administration sur l'importance de la représentativité dans les conseils d'administrations.
- Instauration des prix Pour un Québec sans racisme visant à reconnaître l'exemplarité des personnes et des organismes qui contribuent à faire progresser le Québec dans la voie d'une société sans racisme. Ils sont l'occasion de valoriser les réalisations qui concourent à mettre fin aux préjugés, à la discrimination et au racisme dans la société québécoise.

OBJECTIF 1.2 :

ASSURER UNE RELÈVE COMPÉTENTE POUR LES EMPLOIS SUPÉRIEURS

Le Ministère conseille et soutient le gouvernement en matière de gestion des emplois supérieurs. Il contribue au repérage de la relève, à la sélection des candidates et candidats qualifiés, au développement des compétences et à la reconnaissance de la performance des titulaires d'un emploi supérieur.

Indicateur 1.2.1 : Taux de personnes nommées à des postes de la haute fonction publique qui ont participé au Programme de relève

Le Programme de relève de la haute fonction publique n'a pas été reconduit cette année. Il visait à repérer des personnes qualifiées qui répondent au profil des compétences des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion et à les accompagner dans leur développement professionnel.

Ce programme a été remplacé par une démarche de repérage des talents à haut potentiel qui vient en élargir la portée, et ce, pour répondre aux besoins croissants en matière de renouvellement de l'effectif.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles ¹	-	Augmentation de 5 % par rapport à la valeur de départ	Augmentation de 10 % par rapport à la valeur de départ	Augmentation de 20 % par rapport à la valeur de départ
Résultats	-	10 % Non atteinte (diminution de 6 points de pourcentage par rapport à la valeur de départ)	En cours d'actualisation	-

1. Valeur de départ : 16 %.

Plus précisément, la démarche lancée en 2021-2022 vise à obtenir une vue globale des talents au sein de la fonction publique pour des postes de sous-ministres adjointes ou adjoints et de sous-ministres associées ou associés ainsi que de vice-présidentes ou vice-présidents. Le processus de sélection est en cours.

Cette démarche permettra de créer deux bassins de talents, soit un bassin de personnes prêtes dès maintenant à occuper ces fonctions et un bassin de personnes en développement, afin qu'elles soient prêtes d'ici les 24 prochains mois.

Dans le cadre du prochain exercice de planification stratégique, des analyses seront réalisées afin de revoir la reddition de comptes liée aux emplois supérieurs.

Tableau 1 – Activités réalisées dans le cadre du Programme de relève de la haute fonction publique 2021-2022

Activité	Nombre d'activités	Nombre de participations
Rencontres interactives (échanges sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale)	5	54

Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant

En 2020, le Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant a été mis en œuvre afin de préparer la relève à pourvoir aux postes de premières dirigeantes ou de premiers dirigeants que sont les sous-ministres et les dirigeantes et dirigeants d'organismes.

La 2^e édition a été lancée au printemps 2021; les personnes participantes ont élaboré et entrepris leur plan de perfectionnement individualisé, obtenu l'accompagnement personnalisé de six accompagnatrices et accompagnateurs (sous-ministres ainsi que présidentes-directrices générales ou présidents-directeurs généraux retraités) et participé aux dix activités prévues au tronc commun de formations.

Par ailleurs, les personnes participantes à la 1^{re} édition ont terminé leur parcours de perfectionnement à l'automne 2021.

Tableau 2 – Activités réalisées dans le cadre du Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant 2021-2022

Activité	Nombre d'activités	Nombre de participations
Activités du tronc commun de formations (séminaires et ateliers)	10	163
Activités de lancement (2 ^e édition) et de fin de parcours (1 ^{re} édition)	2	28

Activités complémentaires en gestion des emplois supérieurs

Programme de mentorat

Un programme de mentorat est offert aux personnes désignées comme membres de la relève de la haute fonction publique ainsi qu'aux nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur. Au total, 430 dyades mentors-mentorés ont été formées depuis le lancement du programme, en 2005.

Tableau 3 – Programme de mentorat 2021-2022, dyades mentors-mentorés

	Formées en 2021-2022	Actives au 31 mars 2022
Nombre de dyades mentors-mentorés	19	42

Activités d'intégration et de développement

Les nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur bénéficient d'activités d'intégration afin de les sensibiliser aux diverses facettes de leur rôle et de l'environnement dans lequel ils sont appelés à exercer leurs fonctions. En 2021-2022, 14 activités d'intégration ont eu lieu, pour un total de 89 participations.

Le Ministère offre également aux titulaires d'un emploi supérieur des activités de développement et des services centrés sur les priorités gouvernementales. Certaines activités et certains services sont aussi offerts aux personnes désignées à titre de relèves de la haute fonction publique et de relèves pour la fonction de premières dirigeantes ou premiers dirigeants.

Cercle de la haute fonction publique

Cette activité vise à enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur dans tous les domaines de l'administration publique, à faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations ainsi qu'à favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels associés à leurs mandats. En 2021-2022, 5 activités ont été offertes, pour un total de 868 participations.

Séminaires et autres activités de perfectionnement

Ces activités visent le développement et la mise à niveau des compétences des titulaires d'un emploi supérieur. En 2021-2022, 22 activités de développement ont eu lieu, pour un total de 909 participations.

Éthique et déontologie

Le Ministère offre aux titulaires d'un emploi supérieur des services en matière d'éthique et de déontologie.

En 2021-2022, le Ministère :

- a offert un service-conseil auprès de l'ensemble des titulaires d'un emploi supérieur ;
- a organisé des séances de formation s'adressant à l'ensemble des titulaires d'un emploi supérieur ;
- s'est assuré que les personnes candidates à un emploi supérieur aient rempli des déclarations d'intérêts, qu'elles aient dénoncé leurs intérêts une fois nommées et qu'il n'y ait pas d'incompatibilité de fonctions quant à leur situation ;
- a recommandé les mesures de protection ou de mitigation afin d'éviter des conflits d'intérêts ;
- a communiqué avec les titulaires d'un emploi supérieur et leur a rappelé les règles applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat ;
- a assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques

OBJECTIF 2.1 :

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ, POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS, DU CONTENU DES MÉMOIRES SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES

Les dossiers soumis au Conseil des ministres à l'aide d'un mémoire peuvent inclure un contenu qui devient accessible lorsque la décision a été annoncée ou rendue publique. Ce contenu peut prendre la forme d'une partie accessible d'un mémoire, d'une analyse d'impact réglementaire ou d'un document destiné à être rendu public qui contient l'essentiel de l'information se trouvant normalement dans la partie accessible d'un mémoire.

Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de mémoires qui ne comportent pas de contenu accessible au public

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles ¹	Réduction de 5 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 10 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 15 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 20 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	41 % Réduction de 8 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	26 % Réduction de 42 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	25 % Réduction de 44 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	-

1. Valeur de départ : 45 %.

En 2018-2019, 45 % des mémoires ne comportaient pas de contenu accessible au public. Il s'agit généralement de dossiers sensibles, stratégiques ou dont les renseignements sont visés par des protections en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En 2020-2021, cette proportion s'établissait à 26 %, de sorte que l'objectif de réduction de 10 % avait été atteint et même largement dépassé.

En 2021-2022, 25 % des mémoires présentés au Conseil des ministres ne comportaient pas de contenu accessible, ce qui équivaut à une réduction de 44 % par rapport au résultat de 2018-2019. L'utilisation par les ministères et organismes des différents outils rendus disponibles par le Ministère afin de faciliter la rédaction des documents et le processus de diffusion contribue à l'atteinte de ce résultat.

Indicateur 2.1.2 : Pourcentage de mémoires soumis, au cours de l'année, dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Publication d'un cadre normatif concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires	75 %	85 %	95 %
Résultats	Cadre normatif publié	85 % (pourcentage des mémoires dont le contenu accessible a été diffusé)	91 % (pourcentage des mémoires dont le contenu accessible a été diffusé)	-
	Atteinte	Atteinte	Atteinte	

Ces résultats démontrent que l'application de la directive établissant les principes et les obligations des ministères et organismes concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires soumis au Conseil des ministres, émise en février 2020, a produit l'effet escompté.

Orientation 3 : Renforcer les relations avec les partenaires

OBJECTIF 3.1 :

SOUTENIR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DANS L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Ministère contribue à l'évolution d'une culture d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il joue un rôle stratégique auprès des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics en leur offrant divers services, soit de la formation, des services-conseils ainsi que des outils (publications et guides).

Indicateur 3.1.1 : Taux de satisfaction des ministères et organismes accompagnés dans l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	65 %	70 %	75 %	80 %
Résultats	95,5 %	97 %	93,7 %	-
	Atteinte	Atteinte	Atteinte	

En 2021-2022, le taux de satisfaction des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics qui ont fait appel aux services offerts par le Ministère était de 93,7 %. À l'instar des résultats enregistrés au cours des années précédentes, le Ministère maintient un taux de satisfaction supérieur à 90 %.

Au cours de cette même année, le Québec a procédé à une importante réforme de ses lois en matière de protection des renseignements personnels afin d'encadrer le virage numérique. En effet, le Ministère a soutenu le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels dans le processus d'adoption du projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*.

À la suite de l'adoption du projet de loi n° 64, le Ministère a travaillé activement à la conception d'une section du site Québec.ca destinée aux ministères et organismes publics. Cette section a pour objectif de leur offrir un accompagnement novateur qui favorise, notamment, une compréhension commune des nouvelles dispositions en matière de protection des renseignements personnels, et ce, au bénéfice de la population.

Deux nouvelles formations en ligne, destinées aux responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, ont été diffusées sur le site de l'Académie de la transformation numérique en vue d'enrichir leurs connaissances et leurs réflexions sur le processus des demandes d'accès à un document administratif et sur l'analyse d'une demande d'accès à des renseignements personnels.

Le Ministère a également continué à soutenir les membres du réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, notamment en prodiguant des services-conseils et en transmettant sept bulletins d'information. Ces bulletins ont permis de communiquer des outils pratiques et de faire état de jurisprudences.

OBJECTIF 3.2 :

CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DU QUÉBEC AVEC LES AUTRES PROVINCES ET LES TERRITOIRES

Avec la collaboration du ministère de l'Économie et de l'Innovation, le Ministère contribue à l'essor et à la mobilité des entreprises québécoises au sein du Canada en les appuyant dans leurs échanges commerciaux avec les autres provinces et les territoires.

Indicateur 3.2.1 : Taux d'accroissement du nombre d'entreprises québécoises appuyées dans leurs démarches commerciales par le réseau de représentation du Québec au Canada

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles¹	10 % par rapport aux résultats de 2018-2019	20 % par rapport aux résultats de 2018-2019	30 % par rapport aux résultats de 2018-2019	40 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	110 % par rapport aux résultats de 2018-2019 (336 entreprises appuyées) Atteinte	202 % par rapport aux résultats de 2018-2019 (483 entreprises appuyées) Atteinte	180 % par rapport aux résultats de 2018-2019 (448 entreprises appuyées) Atteinte	-

1. Valeur de départ : 160 entreprises appuyées.

En 2021-2022, le nombre d'entreprises appuyées s'est élevé à 448, ce qui représente un accroissement de 180 % comparativement aux résultats de 2018-2019.

Investissement Québec International (IQI) et les Bureaux du Québec au Canada ont organisé 1 021 rencontres d'affaires et missions de groupes, en mode virtuel et en présentiel. Les 448 accompagnements réalisés auprès de compagnies québécoises leur ont fourni un appui en ce qui a trait aux ventes hors Québec au Canada.

De plus, la poursuite du contexte pandémique a maintenu une forte demande pour des fournisseurs de proximité et une volonté d'acheter localement, ce qui a favorisé les entreprises québécoises. Cette sélectivité accrue des entreprises et l'offre de services renouvelée de la part des équipes économiques en poste et au sein d'IQI ont permis de générer des ventes de plus de 48 millions de dollars en 2021-2022.

OBJECTIF 3.3 :
RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DES JEUNES

Le Ministère assure la mise en œuvre des mesures du Plan d'action jeunesse 2021-2024, qui a pour but de répondre aux besoins des jeunes dans plusieurs domaines. Entre autres, il collabore directement avec 268 organismes qui offrent des services aux jeunes.

Indicateur 3.3.1 : Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	76 %	79 %	82 %	85 %
Résultats	85 % Atteinte	86 % Atteinte	91 % Atteinte	-

Les relations du Ministère avec ses partenaires sont essentielles pour s'assurer que les jeunes aient accès à des services qui favorisent leur plein épanouissement et qui répondent efficacement à leurs besoins.

Une rencontre du Comité des partenaires jeunesse a eu lieu à l'automne 2021, regroupant des représentantes et représentants de 20 organisations. Six rencontres thématiques ont également été organisées entre octobre et décembre 2021, réunissant des représentantes et représentants des ministères, des organismes gouvernementaux et des organisations à but non lucratif qui œuvrent auprès des jeunes.

En 2021-2022, le Ministère a sondé les promoteurs et les organismes qu'il soutient afin de mesurer leur taux de satisfaction par rapport à la prestation de services qui leur est offerte. Les résultats montrent que 91 % des partenaires jeunesse sont satisfaits des services reçus. L'écoute et l'accompagnement offerts aux partenaires ont été particulièrement appréciés.

OBJECTIF 3.4 :

AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et ceux de la société civile pour favoriser l'essor de la francophonie canadienne et des communautés francophones et acadiennes. À cet effet, le Programme d'appui à la francophonie canadienne (PAFC), y compris son volet coopération intergouvernementale, a pour objectif de soutenir les projets qui facilitent la mise sur pied de réseaux et de partenariats entre les francophones du Québec et ceux d'ailleurs au Canada.

Plus particulièrement, ce programme finance des projets qui visent à :

- appuyer le développement des communautés francophones et acadiennes du Canada ;
- promouvoir et encourager l'utilisation du français au Canada ;
- renforcer les liens entre les Québécoises et Québécois et les francophones et francophiles du Canada ;
- renforcer l'adhésion à une francophonie inclusive à l'échelle pancanadienne.

Indicateur 3.4.1 : Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	72 %	76 %	80 %	84 %
Résultats	72 %	87 %	85 %	-
	Atteinte	Atteinte	Atteinte	

Par l'entremise du PAFC, le Ministère a sondé, à l'hiver 2022, la satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets au cours de la période 2019-2022. Ces derniers se sont déclarés satisfaits à 85 %. Ce résultat reflète les efforts déployés par le Ministère pour améliorer les délais de réponse aux demandes de financement et d'information ainsi que les outils et la plateforme informatique de dépôt et de gestion des demandes.

Par ailleurs, en 2021-2022, le Ministère a poursuivi le renforcement de son accompagnement auprès des demandeurs et la simplification des processus administratifs de gestion des demandes de subvention en francophonie canadienne. Il a également tenu le Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, mené deux consultations publiques en ligne sur le renouvellement de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne et dévoilé la nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne ainsi que le plan d'action 2022-2025 qui l'accompagne.

OBJECTIF 3.5 :

RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE

Afin de favoriser la vitalité des communautés québécoises d'expression anglaise, le Ministère mise sur le renforcement des relations partenariales avec les organisations qui les représentent. Le partenariat constitue ainsi l'un des leviers privilégiés pour répondre aux défis auxquels font face les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

Indicateur 3.5.1 : Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	60 %	63 %	66 %	69 %
Résultats	79 %	82 %	84 %	-
	Atteinte	Atteinte	Atteinte	

En 2021-2022, le Ministère a sondé la satisfaction des représentantes et représentants des organismes et des institutions des communautés québécoises d'expression anglaise à l'égard des relations partenariales que ces derniers entretiennent avec lui.

Les résultats indiquent un taux global de satisfaction de 84 %. Ce résultat s'explique par :

- les efforts déployés par le Ministère pour consolider ses relations partenariales avec les organisations ;
- la fiabilité et la pertinence des renseignements fournis ;
- les démarches entreprises pour renforcer les relations entre les communautés d'expression anglaise et les ministères et organismes du gouvernement ;
- le soutien offert aux organismes dans leurs démarches de demande de financement.

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des jeunes et des communautés

OBJECTIF 4.1 :

AUGMENTER LE NOMBRE DE JEUNES QUI TIRENT PROFIT DES MESURES FINANCÉES PAR LE MINISTÈRE

Le Ministère finance des mesures pour les jeunes par l'intermédiaire du Plan d'action jeunesse 2021-2024 annoncées par le gouvernement dans ses différents plans budgétaires, et ce, depuis 2016-2017.

Indicateur 4.1.1 : Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles ¹	3 % par rapport aux résultats de 2018-2019	6 % par rapport aux résultats de 2018-2019	9 % par rapport aux résultats de 2018-2019	12 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	11 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	7,8 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	56,6 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	-

1. Valeur de départ 2018-2019 : 193 063 (moyenne des trois dernières années).

En prenant en considération les résultats respectifs fournis par les organismes ayant déposé leur reddition de comptes au Ministère, la cible est atteinte. Le nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées a augmenté de près de 57 % par rapport à celui enregistré au cours de l'année de référence. Cette hausse est notamment attribuable au renouvellement du programme pour la période 2021-2024.

**OBJECTIF 4.2 :
APPUYER LES AUTOCHTONES DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Le Ministère contribue à la création des conditions qui permettent aux Autochtones de consolider leurs moyens pour améliorer leur niveau de vie, notamment par l'entremise du Fonds d'initiatives autochtones III (FIA III). Entre autres, le FIA III a pour objectif d'offrir aux Autochtones les moyens financiers pour réaliser les projets priorités par chaque communauté, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire. Ce Fonds représente un investissement de 158,6 millions de dollars, sur une période de cinq ans.

Indicateur 4.2.1 : Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone¹

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	180	190	200	- ²
Résultats	206	205	411	-
	Atteinte	Atteinte	Atteinte	

1. Incluant les emplois consolidés.

2. Le Fonds d'initiatives autochtones III, le programme par lequel ces interventions sont réalisées, s'est terminé le 31 mars 2022.

En 2021-2022, pour l'ensemble des projets financés par l'entremise du FIA III, le Ministère a enregistré 411 emplois créés ou consolidés.

**OBJECTIF 4.3 :
RENFORCER LES CAPACITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES À SERVIR
LES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE**

Conformément à l'entente Renforcer la capacité communautaire régionale, le Ministère offre un soutien financier aux 24 organismes communautaires régionaux. Cet appui contribue à renforcer leur capacité à mieux répondre aux besoins des communautés québécoises d'expression anglaise.

Indicateur 4.3.1 : Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles¹	60 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	75 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	80 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	85 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Résultats	65 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	85 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	225 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	-
	Atteinte	Atteinte	Atteinte	

1. Valeur de départ : 20 nouveaux services.

En 2021-2022, les organismes communautaires régionaux ont accru les services offerts aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise de 225 % par rapport à 2018-2019. Ces nouveaux services comprennent :

- l'élargissement du mandat des organismes communautaires régionaux dans de nouveaux secteurs d'activité ;
- la création de nouveaux bureaux satellites afin de favoriser la proximité et la diversification des activités dans la région respective couverte par un organisme communautaire.

La phase 2 de l'initiative Renforcer la capacité communautaire régionale, mise en œuvre au cours de l'exercice 2021-2022, prévoit le déploiement de plusieurs services supplémentaires, ce qui explique le dépassement considérable de la cible.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens (DSC), le Ministère exprime ses engagements en matière de diligence, d'équité, de respect, de confidentialité et d'accessibilité, et affirme sa volonté d'assurer la qualité de l'information transmise ainsi que celle des services offerts aux citoyennes et citoyens, aux entreprises, aux institutions et aux organismes.

De plus, des engagements sur les normes de service sont présentés en ce qui a trait aux délais de traitement des dossiers et aux cibles. La DSC stipule également les modalités permettant d'exprimer un commentaire ou de formuler une plainte.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

La DSC a été mise en œuvre le 28 octobre 2021 et la plus récente mise à jour a été effectuée le 15 février 2022. Dans un souci d'amélioration continue, les mises à jour prennent en considération les commentaires reçus et les changements concernant l'offre de services du Ministère, le cas échéant.

Tableau 4 – Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Engagement	Indicateur	Cible	Résultats 2021-2022
<p>Programmes relatifs aux relations canadiennes et à la francophonie canadienne</p> <p>Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables, à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.</p>	60 jours ouvrables	85 %	73 % (délai moyen de 52 jours)
<p>Plan d'action jeunesse 2021-2024 (subvention pour les organismes)</p> <p>Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables¹, à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.</p>	60 jours ouvrables	85 %	93 % (délai moyen de 23 jours)
<p>Programme Fonds d'initiatives autochtones</p> <p>Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables¹, à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.</p>	60 jours ouvrables	85 %	98 % (délai moyen de 11 jours)
<p>Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise</p> <p>Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables¹, à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.</p>	60 jours ouvrables	85 %	100 % (délai moyen de 15 jours ouvrables)
<p>Appel public de candidatures à l'Ordre national du Québec</p> <p>Traiter les candidatures reçues² dans un délai maximal de 15 semaines.</p>	15 semaines	100 %	100 % (délai moyen de 12 semaines)
<p>Traitement des commentaires et des plaintes</p> <p>Traiter les commentaires et les plaintes dans un délai maximal de 20 jours ouvrables.</p>	20 jours ouvrables	100 %	100 % (délai moyen de 2 jours pour le traitement des commentaires ; aucune plainte fondée ³)

1. À l'exception des demandes qui requièrent l'intervention d'autres instances gouvernementales.

2. Le traitement administratif des candidatures à l'Ordre national du Québec débute à la fin octobre et se termine à la mi-février.

3. Une plainte est considérée est fondée lorsque son objet concerne l'accès aux services offerts par le Ministère, le traitement de dossiers sous sa responsabilité ou la qualité de la prestation des services rendus par son personnel.

Explication des résultats obtenus

Les cibles de cinq engagements ont été atteintes au cours de la première année de mise en œuvre de la DSC. Les délais moyens de traitement de ces dossiers sont largement inférieurs au délai maximum respectif.

La cible qui vise le traitement des demandes pour les programmes relatifs aux relations canadiennes et à la francophonie canadienne n'a pas été atteinte selon le résultat global, tous programmes confondus. Toutefois, l'ensemble des demandes ont été traitées dans le délai de 60 jours pour deux des trois programmes visés, soit le Programme d'appui à la recherche et le Programme d'appui aux relations canadiennes.

Dans la foulée du lancement de la nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, le Programme d'appui à la francophonie canadienne a connu une hausse exceptionnelle du nombre de dossiers, soit 42 % comparativement au nombre enregistré l'année précédente, ce qui a contribué à la difficulté d'atteinte de la cible.

Suivi des plaintes

Au cours de la période 2021-2022, aucune plainte fondée n'a été enregistrée.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2022, le Ministère disposait d'un effectif total de 1 238 personnes, dont 94,5 % formaient l'effectif régulier et 5,5 %, l'effectif occasionnel. Dans l'ensemble, 84,8 % de l'effectif travaille dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, 67,1 % du personnel travaille aux communications gouvernementales, soit 831 personnes.

Tableau 5 – Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité (programme)	2021-2022	2020-2021	Écart
1 - Cabinet du lieutenant-gouverneur ¹	-	-	-
2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	1 067	1 037	30
3 - Relations canadiennes	53	57	-4
4 - Affaires autochtones	54	49	5
5 - Jeunesse	21	26	-5
6 - Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	13	13	0
7 - Relations avec les Québécois d'expression anglaise	9	10	-1
8 - Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	21	12	9
Total	1 238	1 204	34

1. Le personnel du lieutenant-gouverneur n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique* et n'est pas comptabilisé.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2021, le Ministère a investi 1,32 % de sa masse salariale en formation. Le nombre de jours et la somme allouée par personne en formation ont augmenté significativement par rapport à ceux enregistrés l'année précédente, passant respectivement de 1,57 jour à 2,27 jours et de 614 \$ à 1 072 \$. Cette situation s'explique par l'augmentation de l'offre et de la demande pour les formations en ligne.

Tableau 6 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021 ¹ (\$)	2020 ¹ (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	600 881	393 605
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	246 084	205 014
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	342 381	81 132
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	56 456	23 603
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	124 025	54 182

1. Les données relatives à la formation et au perfectionnement du personnel sont présentées pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, comme le prévoit la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

Tableau 7 – Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021 ³	2020 ³
Proportion de la masse salariale	1,32 %	0,80 %
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	2,68	2,41
Professionnel	2,31	1,63
Fonctionnaire	1,99	1,05
Total ¹	2,27	1,57
Somme allouée par personne ²	1 072 \$	614 \$

1. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.
2. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.
3. Les données relatives à la formation du personnel sont présentées pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, comme le prévoit la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) de la fonction publique est le rapport entre le nombre d'employées et employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission et retraite) durant l'année financière et le nombre d'employées et employés au cours de cette même période.

Tableau 8 – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire (%)	12,0	13,8	14,9

Tableau 9 – Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	21	31	40

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à régionaliser 5 000 emplois dans l'administration publique québécoise. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Tableau 10 – Emplois régionalisés au 31 janvier 2022

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés ¹ par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2022
22	5

1. Emplois régionalisés au 31 janvier 2022, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Le tableau suivant présente le budget initial et les dépenses prévues au 31 mars pour l'exercice 2021-2022 ainsi que les dépenses réelles de 2020-2021 liées aux activités du Ministère. Le budget de dépenses initialement alloué au Ministère pour l'exercice 2021-2022, était de 675,3 millions de dollars, alors que les dépenses prévues s'élèvent à 684,5 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à des besoins additionnels survenus en cours d'exercice et dont les crédits ont été pourvus depuis le Fonds de suppléance, découlant principalement des mesures annoncées dans le cadre du Plan budgétaire 2021-2022.

Tableau 11 – Dépenses et évolution par secteur d'activité (par programme)

Secteur d'activité (programme)	Budget de dépenses 2021-2022 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2022 ¹ (000 \$)	Écart (000 \$)	Taux d'utilisation du Budget 2021-2022 (%)	Dépenses réelles 2020-2021 (000 \$) Source : Comptes publics 2020-2021
1 - Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	705,4	53,0	93,0	713
2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	114 844,6	119 190,7	(4 346,1)	103,8	774 086
3 - Relations canadiennes	15 243,5	13 852,9	1 390,6	90,9	13 873
4 - Affaires autochtones	346 999,1	351 345,4	(4 346,3)	101,3	293 034
5 - Jeunesse	60 122,5	58 071,1	2 051,4	96,6	52 988
6 - Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques ²	10 714,3	10 954,2	(239,9)	102,2	10 144
7 - Relations avec les Québécois d'expression anglaise	10 492,6	12 514,9	(2 022,3)	119,3	9 903
8 - Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	116 166,4	117 911,8	(1 745,4)	101,5	- ³
Total	675 341,4	684 546,6	(9 205,2)	101,4	1 154 741

1. Les écarts entre le budget de dépenses 2021-2022 et les dépenses prévues au 31 mars 2022 ont fait l'objet de virements ou, le cas échéant, de recours au Fonds de suppléance. Ces virements et ces recours au Fonds de suppléance ont été autorisés par le Conseil du trésor.

2. Secteur d'activité qui inclut la Commission d'accès à l'information.

3. Les dépenses liées à l'Internet haute vitesse sont intégrées au programme 2 lors de l'exercice 2020-2021.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Le budget d'investissement alloué aux ressources informationnelles pour l'exercice 2021-2022 était de 0,93 million de dollars. L'utilisation réelle a été de 0,4 million de dollars. Cet écart s'explique essentiellement par le retard de livraison d'équipements informatiques en raison de la rareté de certaines composantes.

Le budget de dépenses alloué aux activités en ressources informationnelles pour l'exercice 2021-2022 était de 2,4 millions de dollars. Il a été respecté ; la dépense réelle est de 2,1 millions de dollars. Aucun projet n'a été réalisé au cours de cette année.

Les activités en ressources informationnelles du Ministère contribuent à la mise en place d'un environnement propice à la réalisation de ses mandats. Elles visent l'efficacité et la performance globale de l'organisation ainsi que l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

Durant la pandémie de la COVID-19, un travail considérable a été accompli en matière de ressources informationnelles afin d'assurer la continuité des services offerts à la population, aux entreprises, aux institutions et aux organismes. En effet, les équipes ont reçu le soutien technique essentiel à leur prestation de services en mode télétravail afin de maintenir la performance du Ministère.

Tableau 12 – Investissements et dépenses réels en ressources informationnelles en 2021-2022

	Investissements (M\$)	Dépenses (M\$)
Coûts prévus	0,93	2,37
Coûts réels ¹	0,40	2,10
Écarts	0,53	0,27

1. Ces dépenses concernent les activités, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, le Ministère rend compte de la répartition de son effectif et de tout contrat de service de 25 000 \$ ou plus.

Répartition des effectifs

Le Ministère a utilisé un total de 2 171 033 heures rémunérées en 2021-2022. Cette consommation a permis de respecter la cible fixée par le Conseil du trésor, soit 2 254 617 heures rémunérées.

Tableau 13 – Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie ¹	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1 - Personnel d'encadrement	212 886,5	148,5 ²	213 035,0	116,6
2 - Personnel professionnel	1 487 542,2	26 711,4	1 514 253,6	829,1
3 - Personnel de bureau, techniciens et assimilés	433 084,8	4 622,3	437 707,1	239,7
4 - Ouvriers, personnel d'entretien et de service	5 874,5	163,1	6 037,6	3,3
Total 2021-2022	2 139 388,0	31 645,3	2 171 033,3	1 188,7
Total 2020-2021	2 075 713,6	32 472,6	2 108 186,2	1 154,3

1. Les étudiantes et étudiants, les stagiaires et les personnes recrutées localement pour travailler dans les bureaux du Ministère situés à l'extérieur du Québec ne sont pas comptabilisés dans le tableau.

2. Il s'agit d'heures effectuées par du personnel professionnel promu cadre en cours d'année.

Contrats de service

En 2021-2022, le Ministère a conclu 27 contrats de service qui comportent une dépense de 25 000 \$ et plus, pour une valeur totale de près de 19,7 millions de dollars.

Tableau 14 – Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de service avec une personne physique ¹	8	785
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²	19	18 906
Total des contrats de service	27	19 691

1. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

2. Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.2 Développement durable



Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 a été actualisé et prolongé jusqu'au 31 mars 2022, conformément au décret 512-2021 du 31 mars 2021, qui a reporté d'une année l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 :

RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
1. Réduire la consommation de papier	1.1 Ouverture de nouveaux dossiers en format papier (valeur de départ au 31 mars 2020 : 3 224 dossiers)	Réduction de 85 % par rapport à la valeur de départ	92 %	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 :**RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS**

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
2. Intégrer l'évaluation de la durabilité dans le processus d'évaluation de programme	2.1 Ajustement du processus d'évaluation de programme pour y intégrer l'évaluation de la durabilité	Processus ajusté	Processus ajusté	Atteinte
3. Poursuivre la sensibilisation des titulaires d'un emploi supérieur au développement durable	3.1 Pourcentage des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion sensibilisés au développement durable	100 % des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion sensibilisés au développement durable	100 %	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5 :**RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL**

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
4. Soutenir financièrement les projets qui contribuent à la diffusion des cultures autochtones	4.1 Investissements engagés	250 000 \$	504 600 \$	Atteinte

L'écart important entre la cible et le résultat s'explique par le fait que cette mesure a été financée par deux programmes en 2021-2022. En effet, aux projets culturels du programme Projets ponctuels autochtones se sont ajoutés ceux du Fonds d'initiatives autochtones III. Étant donné le degré d'incertitude quant aux impacts de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation de projets culturels, la cible établie pour les années précédentes a été maintenue.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.3 :**FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE**

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
5. Établir un processus organisationnel afin d'évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité aux programmes de soutien financier	5.1 Processus établi pour l'intégration de critères d'écoresponsabilité	Processus établi	Processus établi	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.3 :**APPUYER ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE MESURES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET LES MILIEUX DÉFAVORISÉS**

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
6. Soutenir financièrement les communautés autochtones pour leur permettre de se doter d'infrastructures communautaires	6.1 Investissements engagés	3 M\$	15,6 M\$	Atteinte

La hausse importante des investissements découle du fait qu'il s'agit de la dernière année du Fonds d'initiatives autochtones III pour le dépôt des projets d'infrastructures. En conséquence, une augmentation significative des demandes de financement des communautés et des organismes autochtones a été constatée.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Résultats relatifs aux mesures du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022

En 2021-2022, le Ministère a répondu aux priorités régionales de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 en fonction de ses responsabilités, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et de relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

Les tableaux suivants présentent les actions en cours de mise en œuvre (24/29), celles qui sont réalisées (3/29) et celles qui ont été suspendues (2/29).

Abitibi-Témiscamingue

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement l'élaboration d'un plan de développement et sa mise en œuvre, en collaboration avec les partenaires locaux francophones, afin de valoriser la contribution de la communauté d'expression anglaise dans la revitalisation culturelle et patrimoniale du quartier historique du Vieux-Noranda.	En cours
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser les échanges interculturels entre les populations autochtones et non autochtones pour faciliter la mise en place de nouveaux lieux de dialogue.	En cours
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir en Abitibi-Témiscamingue.	En cours

Bas-Saint-Laurent

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans le Bas-Saint-Laurent.	En cours

Capitale-Nationale

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf de la région de la Capitale-Nationale.	En cours

Centre-du-Québec

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans le Centre-du-Québec.	En cours

Chaudière-Appalaches

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir en Chaudière-Appalaches.	En cours

Côte-Nord

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans la Côte-Nord.	En cours
Soutenir financièrement l'instauration d'un incubateur-accélérateur de petites et moyennes entreprises de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, ce qui contribuera à mener à terme l'implantation d'une industrie écologique de bioproduits.	En cours
Soutenir financièrement, par une entente sectorielle, le renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, ce qui contribuera à déterminer leurs besoins prioritaires quant à la gestion, à l'aménagement du territoire et au développement local.	En cours
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser le rapprochement entre les organisations autochtones et non autochtones.	En cours

Estrie

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement l'organisation des concours Cégeps en spectacle afin que les étudiantes et étudiants des cégeps aient l'occasion de présenter des projets parascolaires en arts de la scène lors des finales locales et régionales et d'une finale nationale.	En cours
Soutenir financièrement le renforcement des compétences en français des personnes d'expression anglaise en milieu de travail.	En cours

Gaspésie

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir en Gaspésie.	En cours
Mettre en place un comité à la Conférence administrative régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour évaluer et déployer les actions qui pourraient être menées en partenariat avec le milieu, en vue de favoriser la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans la vie sociale, culturelle et économique du territoire (en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).	En cours
Promouvoir une signature pour l'identité touristique régionale « The Gaspesian Way » qui viendrait accroître la participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans le secteur touristique et diversifier le marché en attirant plus de visiteuses et visiteurs anglophones sur le territoire.	Réalisée

Îles-de-la-Madeleine

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir aux Îles-de-la-Madeleine.	En cours

Lanaudière

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans Lanaudière.	En cours

Laval

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement la mise en place d'un nouveau point de service dans la ville de Laval, qui offrira des services en employabilité pour l'intégration des jeunes d'expression anglaise afin de réduire l'écart de chômage entre ces derniers et l'ensemble de la jeunesse québécoise.	En suspens

Mauricie

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir en Mauricie.	En cours

Montréal

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement des initiatives qui visent à résoudre les problèmes liés au chômage chronique, à l'émigration des jeunes diplômées et diplômés ainsi qu'à l'acquisition des compétences afin de réduire l'isolement et la marginalisation de la communauté noire anglophone par rapport à la société québécoise.	Réalisée
Soutenir et accompagner les organisations autochtones de la métropole dans la réalisation de leurs projets sociaux, culturels, politiques et économiques. Ponctuel et ciblé, ce soutien pourra emprunter différentes formes (coordination, formation, transfert de connaissances, soutien financier, etc.).	En cours

Nord-du-Québec

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans le Nord-du-Québec.	En cours

Outaouais

Réponse	État de réalisation
Mettre en place un comité à la Conférence administrative régionale de l'Outaouais pour évaluer et déployer les actions qui pourraient être menées en partenariat avec le milieu, afin de favoriser la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans la vie sociale, culturelle et économique de la région (en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).	En suspens
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir en Outaouais.	En cours

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir au Saguenay-Lac-Saint-Jean.	En cours

Toutes les régions administratives

Réponse	État de réalisation
Par l'entremise du programme Québec Volontaire, des Offices jeunesse internationaux du Québec, soutenir financièrement la mobilité des jeunes et offrir des occasions à celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté, et ce, partout au Québec.	En cours
Soutenir financièrement la réalisation du projet Cartographie des institutions afin de mesurer les connaissances et les services des organismes québécois d'expression anglaise ainsi que leurs relations avec la société francophone.	Réalisée
Soutenir financièrement le développement d'initiatives dans l'ensemble du Québec pour susciter le sentiment d'appartenance des Québécoises et Québécois d'expression anglaise, dont les jeunes, les aînés ainsi que les personnes issues des minorités visibles et ethniques.	En cours

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune communication ou divulgation d'actes répréhensibles en 2021-2022.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Le Ministère participe à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec en matière de représentation de groupes cibles (minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées) au sein de la fonction publique. Il procède au repérage de candidatures de membres de ces groupes dans les banques de personnes qualifiées. Le Ministère sensibilise, de façon continue, les gestionnaires aux obligations découlant des programmes et des mesures d'accès à l'égalité en emploi, tout en les soutenant dans la gestion de l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers.

Tableau 15 – Effectif régulier au 31 mars 2022

Nombre de personnes occupant un poste régulier
1 170

Tableau 16 – Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Total de personnes embauchées ¹	91	76	54	37	258

1. Le nombre de personnes embauchées exclut le personnel des cabinets.

Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Au cours de l'année, le Ministère a embauché 17 membres d'au moins un groupe cible pour un emploi régulier, soit 6 de plus que le nombre enregistré l'an dernier. Le taux d'embauche des membres d'au moins un groupe par rapport à l'embauche totale (tous les statuts d'emploi confondus) s'élève à 15,5 %.

Tableau 17 – Embauche des membres de groupes cibles, en 2021-2022

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2021-2022	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi ¹ (%)
Régulier	91	11	3	1	3	17	18,7
Occasionnel	76	15	4	0	1	18	23,7
Étudiant	54	3	0	0	0	3	5,6
Stagiaire	37	2	0	0	0	2	5,4
Total	258	31	7	1	4	40	15,5

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2021-2022 dans le même statut d'emploi.

Tableau 18 – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Régulier (%)	18,7	12,8	10,9
Occasionnel (%)	23,7	16,4	12,5
Étudiant (%)	5,6	13,0	13,8
Stagiaire (%)	5,4	25,0	13,3

L'objectif consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % du personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire membres des minorités visibles et ethniques ainsi que des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 19 – Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)
Anglophones	16	1,4	14	1,2	13	1,1
Autochtones	6	0,5	6	0,5	9	0,8
Personnes handicapées ¹	15	1,3	15	1,3	15	1,3
Total	37	3,2	35	3,1	37	3,3

1. La cible ministérielle de représentativité pour les personnes handicapées est de 2 % de l'effectif régulier.

Tableau 20 – Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)
Montréal/Laval	21	18,9	18	17,1	23	20,5
Outaouais/ Montérégie	3	14,3	2	9,5	2	10,5
Estrie/ Lanaudière/ Laurentides	2	16,7	2	20,0	2	18,2
Capitale-Nationale	74	7,3	56	5,4	51	5,1
Autres régions	2	5,1	1	2,6	2	4,9

En ce qui concerne la représentativité des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, l'objectif est d'atteindre les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/ Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/ Laurentides : 13 %
- Capitale Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

Tableau 21 – Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	5	5,8

La cible de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel est de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Tableau 22 – Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	91	76	54	37	258
Nombre de femmes embauchées	68	57	31	19	175
Taux d'embauche des femmes (%)	74,7	75,0	57,4	51,4	67,8

Tableau 23 – Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement ¹	Personnel professionnel ²	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	121	832	165	51	1	1 170
Nombre total de femmes	71	569	118	45	0	803
Taux de représentativité des femmes (%)	58,7	68,4	71,5	88,2	0	68,6

1. Le personnel d'encadrement inclut les titulaires d'un emploi supérieur.

2. Le personnel professionnel inclut les avocates et avocats, les ingénieures et ingénieurs de même que les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Le Ministère a fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) auprès du personnel d'encadrement.

Tableau 24 – Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH

Automne 2021 (cohorte 2022)	Automne 2020 (cohorte 2021)	Automne 2019 (cohorte 2020)
3	0	3

Tableau 25 – Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2021-2022	2020-2021	2019-2020
Aucun	Aucun	Aucun

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Tableau 26 – Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible ¹	Personnes visées
Participation au salon virtuel organisé par Immersion Pro	Membres des minorités visibles et ethniques	Étudiantes et étudiants ainsi que travailleuses et travailleurs internationaux
5 projets présentés dans le cadre de la Mesure d'intégration pour les nouveaux arrivants membres de minorités visibles et ethniques, dont un projet accepté	Membres de minorités visibles et ethniques	L'ensemble des gestionnaires
Mise en ligne de la formation Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle	Membres de minorités visibles et ethniques	L'ensemble des gestionnaires

1. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées.

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Accès à l'information

En 2021-2022, le Ministère a reçu 176 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1). Au total, 184 demandes ont été traitées au cours de l'année visée, y compris celles reçues en fin d'année 2020-2021.

Tableau 27 – Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	
	176

Tableau 28 – Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	105	2	0
21 à 30 jours	44	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	33	0	0
Total	182	2	0

Tableau 29 – Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	38	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	43	1	0	9, 9 CDLP ¹ , 14, 19, 21, 22, 23, 24, 30, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 42, 53, 54
Refusée (entièrement)	37	0	0	9, 9 CDLP, 14, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 42, 53, 54, 419
Autres	64	1	0	42, 47, 48, aucune correspondance

1. Charte des droits et libertés de la personne.

Tableau 30 – Mesures d’accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d’accès ayant fait l’objet de mesures d’accommodement raisonnable	Nombre d’avis de révision reçus de la Commission d’accès à l’information
0	2

Protection des renseignements personnels

La responsable de la protection des renseignements personnels du Ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle-conseil auprès des unités administratives en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels ou leur protection en matière de sondage.

Activités relatives à l’accès à l’information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l’exercice, le Ministère a maintenu à jour un [site Web](#) permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*.

Lors des séances d’accueil, le Ministère a sensibilisé les nouvelles employées et les nouveaux employés en matière d’accès à l’information et de protection des renseignements personnels.

Une formation en matière d’accès à l’information a aussi été offerte à certains membres du personnel du Ministère.

4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l’Administration

Le Ministère soutient son personnel dans l’application de sa politique linguistique et de la Charte de la langue française en collaboration avec l’Office québécois de la langue française. À cet effet, un service linguistique est offert et divers outils sont accessibles dans l’intranet ministériel.

Le Ministère veille également à la qualité du français utilisé dans ses communications publiques en assurant une révision linguistique des différents types de textes publiés sur ses sites Web ainsi que sur celui du premier ministre.

L’actuelle politique linguistique ministérielle a été adoptée le 8 février 2021.

Tableau 31 – Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres.	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles.	Non

Tableau 32 – Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée.	Oui 8 février 2021
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	Non

Tableau 33 – Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles :	Oui Actualités intranet
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?	-

4.8 Égalité entre les femmes et les hommes

Engagements à l'égard de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

Le Ministère a contribué à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 en tant que collaborateur à différentes mesures. Il a aussi réalisé des activités qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Le service direct Persévérance scolaire, du programme Créneau carrefour jeunesse, encourage la persévérance scolaire ou le retour des jeunes aux études en les soutenant dans leur démarche personnelle. Le service s'adresse aux jeunes de 15 à 19 ans qui sont soit à risque de décrocher et qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire ou un centre d'éducation aux adultes, soit des décrocheuses ou décrocheurs récents qui fréquentaient ces endroits moins de six mois auparavant. Depuis l'implantation du Créneau carrefour jeunesse en janvier 2017, les données des indicateurs sont collectées selon l'analyse différenciée selon les sexes.
- Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, coordonné par le Ministère, regroupe différentes initiatives gouvernementales en matière d'égalité, destinées aux Autochtones.
- Le Fonds d'initiatives autochtones III comprend un volet particulier avec une enveloppe de 2,55 millions de dollars facilitant l'accès au financement pour les projets d'entrepreneuriat réalisés par les jeunes et les femmes autochtones. De plus, par l'entremise du volet Action communautaire de ce fonds, l'organisme Femmes autochtones du Québec peut bénéficier d'une somme annuelle maximale de 250 000 \$, pour une période de 5 ans (2017-2022).
- Dans le cadre du Programme d'appui aux relations canadiennes, l'organisme La Gouvernance au Féminin a reçu une subvention pour son projet Échange d'expertise sur le thème de la diversité et de l'inclusion des femmes dans le milieu des affaires. Une série de forums et d'ateliers qui portent sur la parité de genres, les biais inconscients ainsi que les outils permettant aux femmes de progresser dans leur carrière et d'obtenir des sièges aux conseils d'administration ont été offerts par l'organisme.
- Trois projets dans le domaine de la condition féminine ont été soutenus par les budgets dédiés à la francophonie canadienne :
 - la formation Argent et relations saines, donnée par le Réseau-Femmes Colombie-Britannique ;
 - la nouvelle structure de partenariat, portée par SAS-Femmes de l'Université de Montréal, qui vise à développer une programmation de recherche et d'actions collectives destinées à produire des connaissances et à mettre en place des pratiques innovantes en vue d'assurer la sécurité, l'autonomie et le bien-être des filles et des femmes ;
 - la Soirée Saphir de la Fondation franco-ontarienne, au cours de laquelle sont remis des prix à des femmes francophones s'étant distinguées dans la communauté.

Par ailleurs, au 31 mars 2022, le taux de représentativité féminine au sein des conseils d'administration des 23 sociétés ou organismes visés par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* s'élève à 52,7 %. La zone paritaire entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État se situe entre 40 % et 60 %. La parité a été atteinte en 2011-2012 et est maintenue depuis.

Notons que le taux de représentativité des femmes dans les ministères pour les postes de titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion s'élève à 47 % au 31 mars 2022 et se situe ainsi dans la zone paritaire.

5. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Activités réalisées dans le cadre du Programme de relève de la haute fonction publique 2021-2022	26
Tableau 2 – Activités réalisées dans le cadre du Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant 2021-2022	26
Tableau 3 – Programme de mentorat 2021-2022, dyades mentors-mentorés	26
Tableau 4 – Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	37
Tableau 5 – Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires	39
Tableau 6 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité	40
Tableau 7 – Évolution des dépenses en formation	40
Tableau 8 – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	40
Tableau 9 – Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire	41
Tableau 10 – Emplois régionalisés au 31 janvier 2022	41
Tableau 11 – Dépenses et évolution par secteur d'activité (par programme)	42
Tableau 12 – Investissements et dépenses réels en ressources informationnelles en 2021-2022	43
Tableau 13 – Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	44
Tableau 14 – Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1 ^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022	45
Tableau 15 – Effectif régulier au 31 mars 2022	52
Tableau 16 – Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022	52
Tableau 17 – Embauche des membres de groupes cibles, en 2021-2022	53
Tableau 18 – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statut d'emploi	53
Tableau 19 – Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	54
Tableau 20 – Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	54
Tableau 21 – Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022	55
Tableau 22 – Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi	55
Tableau 23 – Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022	55
Tableau 24 – Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH	56
Tableau 25 – Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	56
Tableau 26 – Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)	56

Tableau 27 – Nombre total de demandes reçues	57
Tableau 28 – Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais	57
Tableau 29 – Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues	57
Tableau 30 – Mesures d’accommodement et avis de révision	58
Tableau 31 – Comité permanent et mandataire	59
Tableau 32 – Statut de la politique linguistique institutionnelle	59
Tableau 33 – Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle	59

